



**Note à l'attention de
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'unité**

Objet : Ouverture des appels à projets (AAP) 2025 des programmes nationaux en sciences de la Terre et de l'Univers gérés par l'INSU.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, cher-e Collègue,

Afin de promouvoir la mobilisation des communautés autour de grands objectifs et outils scientifiques prioritaires, le CNRS-INSU finance, coordonne et met en œuvre, avec ses partenaires, des programmes d'envergure nationale, couvrant un large éventail de thématiques scientifiques allant du système Terre à l'Univers : astronomie et astrophysique, océan et atmosphère, surfaces et interfaces continentales, Terre solide.

Les programmes nationaux fonctionnent par appels à projets annuels et font l'objet de partenariats structurants et thématiquement cohérents avec les autres instituts du CNRS, d'autres organismes de recherche, des agences, des sociétés civiles et des industriels.

Afin de présenter l'intégralité des programmes, le CNRS-INSU a mis en place un guide que je vous invite à télécharger à l'adresse <https://programmes.insu.cnrs.fr/actualite/ouverture-aap-2025-programmes-nationaux/>.

A compter de l'appel 2025, le calendrier des programmes nationaux est modifié, avec notamment **une ouverture et une clôture de la campagne d'appels à projets avancées de deux semaines** :

Ouverture des appels	Date limite de soumission des projets
1 ^{er} juin 2024	2 septembre 2024, 17h (heure de Paris)

Afin de simplifier les schémas de financement, les outils de financement précédemment formalisés sous les dénominations « projet à risque ou de rupture », « exploitation des données et services des IR / IR* », « projets collaboratifs » ont été supprimés.

Les contraintes s'appliquant aux projets sont ainsi réduites aux critères de recevabilité suivants :

- Durée du projet : 1 à 3 ans
- Budget : une demande budgétaire minimale de 5 000 €/an par projet est exigée.

L'ensemble des textes des appels à projets ainsi que les documents complémentaires pour chaque programme sont accessibles sur le site des programmes CNRS-INSU <http://programmes.insu.cnrs.fr/>.

Tout projet doit être soumis via la plateforme électronique SIGAP: <https://sigap.cnrs.fr/>. Chaque programme (AA, LEFE, EC2CO, TelluS, PNTS, LEFE-EC2CO, IIT, Origines) fait l'objet d'un appel spécifique et identifiable sur la plateforme. Chaque demande devra être complétée par un dossier scientifique, des annexes si nécessaire (téléchargeables sur ce même site) et un budget à renseigner en ligne.

Il n'est désormais plus nécessaire pour les laboratoires ayant pour tutelle le CNRS de faire de demande de ressources dans DIALOG.

Par ailleurs, je vous saurai gré de bien vouloir informer vos équipes qu'elles peuvent soumettre leurs demandes de soutien à la Division Technique de l'INSU jusqu'au **22 septembre 2024**, en veillant à indiquer les liens éventuels avec les projets soumis aux appels à projets des programmes nationaux, notamment quand un support de la DT est nécessaire au bon déroulement d'un projet soumis à l'un des programmes. Des informations détaillées sur le processus sont disponibles sur <https://www.dt.insu.cnrs.fr/solliciter/demandes-de-soutien/>.

Les chargé.e.s de partenariats de l'INSU pourront apporter tout renseignement complémentaire sur les appels à projets (contact INSU.programmes@cnrs.fr).

Dans l'attente de vos propositions, je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, cher-e Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

Nicolas Arnaud,

Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers